

Fonction publique

Cela dit, puisque nous sommes un gouvernement fédéral qui étudie une question qui se pose au niveau fédéral, je ne vois pas pourquoi nous devrions nous bousculer pour régler cette question au cours des six ou sept premiers mois de notre mandat. C'est depuis longtemps une question épineuse et je ne pense pas qu'elle doive être liquidée en six mois.

● (1740)

Cela dit, j'aimerais souligner, comme l'a dit le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui a présenté cette motion, que le gouvernement ne s'est pas tourné les pouces pendant tout ce temps-là. Il a entamé des négociations avec les syndicats. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) discute en ce moment même de la question avec les syndicats.

C'est exactement ce que le gouvernement a dit à propos du quatrième point. Le gouvernement estime que les personnes qui participent aux unités de négociation ne devraient plus être frappées d'illégalité. Comme le gouvernement négocie actuellement avec ces syndicats, je pense qu'il n'est pas judicieux de soulever la question dans d'autres assemblées. Toutefois, les négociations sont souvent très délicates et je ne voudrais pas susciter de faux espoirs. En outre, je me permets d'espérer qu'aucun député ne compte se servir de notre forum pour se donner un avantage politique dans le cadre de la campagne électorale provinciale. Ce serait tout simplement de la démagogie. J'espère que c'est l'intérêt le mieux compris des fonctionnaires fédéraux qui guidera les députés, et que la question pourra donc être réglée avant les prochaines élections fédérales.

Notre gouvernement est le premier à avoir mis cette question sur le tapis des négociations, et je crois qu'il mérite d'être félicité de cette initiative. Toutefois, si pour une raison quelconque le problème n'est pas résolu dans le cadre des négociations, et si l'on parvient à un accord excluant la question des droits politiques des fonctionnaires, il nous restera encore à peu près trois ans et demi pour en débattre. On pourrait résoudre la question à l'aide d'une motion, en suivant la procédure proposée par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), en formant un comité spécial de la Chambre ou en présentant un bill d'initiative parlementaire. Je m'associerai personnellement de tout cœur aux autres moyens éventuels susceptibles de permettre ultérieurement une discussion approfondie de la question. Mais j'estime qu'il est important de ne pas entraver le processus de négociation en cours.

On a abordé plusieurs cas, notamment celui d'une personne qui installe une pancarte sur sa pelouse. Je demanderais à ceux que cela préoccupe s'ils possèdent une maison en copropriété. Dans l'affirmative, je leur recommanderais de placer la pancarte sur la partie de la pelouse correspondante. La plupart des personnes possèdent leur maison en copropriété et je ne crois pas que la Commission de la Fonction publique s'ennerve à ce sujet. Si elle faisait des histoires—et si cela en valait la peine—je proposerais de défendre gratuitement la personne concernée. Elle préférerait peut-être payer et engager les services d'une personne plus compétente que moi devant les tribunaux, car je ne les fréquente plus depuis longtemps. Mais cette question me préoccupe beaucoup.

Les lignes directrices publiées par la Commission de la Fonction publique pendant la dernière campagne électorale n'avaient jamais été publiées d'une façon aussi dure, aussi définitive et aussi brutale. Cette question n'avait pas suscité

une controverse aussi vive pendant les quatre années précédentes que pendant la dernière campagne électorale. La Commission de la Fonction publique a adopté une prise de position très dure et très dogmatique, ce qui m'a à la fois surpris et inquiété. Cette attitude a peut-être mis le problème en évidence. A cause de ses initiatives, la Commission de la Fonction publique participe maintenant au débat.

Je ne pense pas que l'on puisse dire autre chose à ce sujet pour le moment. A l'instar des députés de tous les côtés de la Chambre, je trouve qu'il faut essayer de donner aux fonctionnaires, au moins à ceux qui sont syndiqués, les mêmes droits politiques qu'aux autres Canadiens. Je ne suis toutefois pas convaincu que l'on serve la cause en soulevant le problème maintenant. Je trouve regrettable que le sujet soit amené sur le tapis pendant les négociations. J'espère bien que ces négociations aboutiront. Si elles ne sont pas aussi fructueuses que je le pense, dans mon optimisme, la question devra alors être abordée à la Chambre et renvoyée en comité.

[Français]

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, j'aimerais souligner que les droits politiques des fonctionnaires me tiennent beaucoup à cœur. A mon avis, les Canadiens qui gagnent leur pain comme fonctionnaires ont le droit d'agir comme citoyens à part entière, et le choix d'un gouvernement ainsi que le droit de vote font, naturellement, partie intégrante des droits des citoyens à part entière. Alors, je suis très heureuse que l'on discute de ce sujet aujourd'hui, mais je voudrais qu'on en discute dans son contexte global et non isoler certains droits politiques que l'on trouve peut-être en ce moment utile de redonner à des fonctionnaires en ne tenant pas compte du contexte global dans lequel les fonctionnaires travaillent aujourd'hui au Canada au niveau fédéral.

[Traduction]

Nous savons, par exemple, que la neutralité politique est une des exigences fondamentales de la Fonction publique fédérale, indispensables notamment pour garantir sa crédibilité auprès de la société démocratique qu'elle sert.

La question qui se pose est donc la suivante: si l'on assouplit les restrictions actuellement imposées, par quoi les remplacera-t-on pour garantir la neutralité politique de la Fonction publique? Pour étudier la question des droits politiques, il faut tenir compte de cinq éléments.

Il faut voir le point de vue du Parlement. Nous savons que les intérêts historiques du Parlement sont nés de la nécessité de soustraire le processus électoral à l'influence de la Couronne. Les parlementaires comme les ministres sont soucieux d'éviter que des personnalités ne se servent de leur position publique pour faire passer leur philosophie politique personnelle. Ce genre de comportement est à juste titre considéré comme une contravention à la politique démocratique. Les ministres partagent aussi un grand nombre des préoccupations des parlementaires. Il s'y ajoute le souci complémentaire de s'assurer que les conseils qui leur sont donnés ne sont pas motivés par des partis pris ou autres formes de considérations politiques. Ils doivent aussi avoir la garantie, pour l'exécution des décisions et l'administration des politiques, que leurs fonctionnaires agissent en toute bonne foi.